



Syndicat CGT Territoriaux
de Perpignan
Mairie - PMMCU - CCAS

UNE HAUSSE DU SMIC ET C'EST LA CARRIERE DES CATEGORIES C1 QUI STAGNE !

Mars 2023,

Le SMIC a été revalorisé au 1er janvier et une fois de plus, le pouvoir exécutif s'est contenté du minimum légal en procédant à une augmentation de 1,8%. En conséquence, le SMIC se situe donc à 1709,28 euros bruts mensuels depuis le 1^{er} janvier. Cette hausse très minime a pourtant conduit le salaire minimum de la Fonction publique à être en dessous de ce montant. Par un décret, le gouvernement a donc procédé à une revalorisation du traitement le plus bas mais de 1,8 % seulement.

Le salaire minimum de la Fonction publique correspond à celui versé à l'indice majoré 353. **Mais aucun autre salaire n'est impacté par cette revalorisation, pas davantage que la grille indiciaire n'est modifiée. Ainsi, les 7 premiers échelons de la catégorie C1 pour lesquels les traitements correspondants sont inférieurs à 1712,06 euros sont rémunérés à hauteur de l'indice 353, ce qui fait qu'un passage à un échelon supérieur ne conduit à aucune augmentation salariale, soit, potentiellement, 9 années de stagnation salariale ! Une honte !**

Et encore, lorsque l'on accède au 8e échelon qui se situe à l'indice 354 ne gagne-t-on qu'environ 3,09 euros nets mensuels en bas de sa feuille de paie.

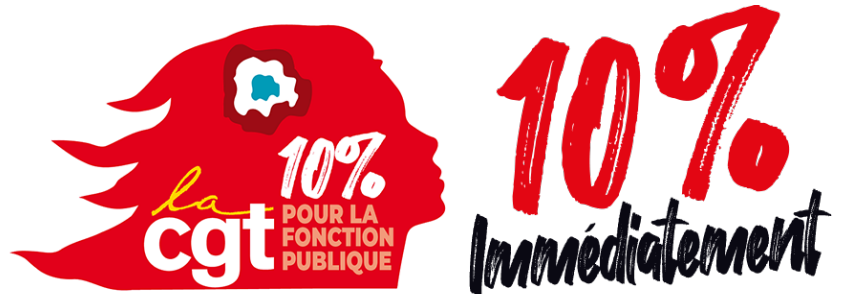
Face à cette situation contraire aux principes statutaires, la CGT a d'ailleurs introduit un recours auprès du Conseil d'État.

Pour se limiter à deux illustrations supplémentaires, notons que le salaire d'entrée dans la catégorie B ne se situe que 0,8 % net mensuel au-dessus du salaire minimum et que celui de la catégorie A n'est supérieur au SMIC que de 10,5 % depuis le 1er janvier !

De nouveau, cela démontre que les seules réformes catégorielles et leurs dispositifs parcellaires constituent des palliatifs qui, sans augmentation générale, conduisent à des détériorations inacceptables de la grille indiciaire. **Il faut donc d'urgence revaloriser le point d'indice et une refonte complète des grilles.**

La CGT revendique une première mesure à hauteur de 10 %, un mécanisme d'indexation sur l'inflation et des mesures fortes pour parvenir à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

**Cela permettrait aussi de nouvelles recettes pour le financement des retraites.
Une raison de plus pour se mobiliser contre l'actuelle réforme des retraites !**



Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN

Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/>

Facebook CGT Mairie Perpignan Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67